

et contre Cassiodore, à qui cette inscription de Seyssel donne une éclatante réparation.

Une autre question, pressentie par Tillemont, ressort de la qualification de préfet des Gaules, prise par Crispinus sur son monument tumulaire. Jusqu'à ce jour, on a pensé généralement, d'après Zozime, que l'institution des préfets du prétoire, avec des départements distincts, appartenait à Constantin qui divisa l'empire en quatre grandes préfetures. Tillemont, parlant d'un préfet des Gaules et d'Illyrie nommé Clarus, sous l'empereur Valérien, fait observer que ces fonctions seraient ainsi antérieures au règne de Constantin. Le monument de Seyssel reporte encore à plus d'un siècle avant Valérien cette mesure prise par les empereurs pour diminuer le pouvoir exorbitant des préfets du prétoire (1).

On voyait, et l'on voit probablement toujours, dans le cimetière de Seyssel-Savoie, un fragment de pierre avec cette inscription en lettres onciales :

BONO
REIP.
NATO

Il ne reste pas d'autre fragment pour indiquer à la mémoire de quel empereur ce monument a été érigé. Il paraît appartenir à une colonne milliaire. Plusieurs autres inscriptions avec cette formule ont été trouvées dans les provinces voisines, et surtout en Suisse.

M. de Moyria a relevé, dans l'église de Seyssel-Savoie, cette inscription d'un grand autel votif :

DEO VINCIO POLLVCI.

(1) Tillemont. *Hist. des Emp.*, tome 3, page 394. Voir à ce sujet l'hist. Auguste, *les trente tyrans*, 17^e lettre de Valérien : *Valerianus Rogonio Claro, prefecto Illyrie. et Gall.*